

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 17

17 janvier 2007

### SOMMAIRE

Adma A.G. ....	776	Immobilière Sobratex S.à r.l. ....	798
Amarcante S.A. ....	770	Indian Investment Company ....	775
Arcenciel Holding S.A. ....	778	Intercel Holding S.A. ....	815
Avicenna International Soparfi S.à r.l. ...	779	Kobelco Luxembourg S.A. ....	816
Axento S.A. ....	784	Lebanon Holdings ....	776
Bartalli S.A. ....	771	Lighting Group PLI Holding, S.à r.l. ....	780
Bastin-Huybens société en nom collectif .....	807	Maremagnum S.A. ....	777
Bat'Immo S.à r.l. ....	798	Motor Oil Holdings S.A. ....	773
B.-C. & Partners S.à r.l. ....	798	Navarez S.A. ....	774
Borotra S.A. ....	771	OWR Holdings II S.A. ....	796
Broad Point I S.à r.l. ....	808	OWR Holdings I S.A. ....	797
Business-Consulting & Partners S.à r.l. ..	798	P.C.D. S.à r.l. ....	788
Camlux B ....	815	Pro Fonds (Lux) ....	770
Camlux D ....	815	Promotions Lahure, S.à r.l. ....	788
Claystone Finance S.A. ....	808	Répilux S.à r.l. ....	784
Comsea S.A. ....	814	Saar II S.à r.l. ....	799
Corium Holding S.A. ....	779	Shama Invest S.A. ....	780
Delta Lloyd L ....	777	Société Financière du Lemman N° II S.A. .....	807
Domaine Bourwies S.A. ....	793	Socimmob S.A. ....	790
Dynamic First S.A. ....	799	Soparassur S.A. ....	808
Endurance Real Estate Fund for Central Europe ....	777	Spannverbund Luxembourg S.A. ....	790
Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. ....	797	Swisscanto (LU) ....	777
Espace Couleurs, S.à r.l. ....	796	Swiss Life Funds (Lux) ....	771
F&C Portfolios Fund ....	774	Trasag S.A. ....	798
Grissin S.A. ....	775	Travelinv S.A. ....	779
GSCP 2000 Eurovision Holding S.à r.l. ...	793	Uni-Games, S.à r.l. ....	816
Helvetia Patria Fund ....	775	Van den Broeck-Huybens société en nom collectif ....	807
Hunter International S.A. ....	778	Velusina S.A. ....	770
Hypo Portfolio Selection Sicav ....	773		

**Pro Fonds (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1445 Luxembourg, 4, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 45.890.

Die Aktionäre der Pro Fonds (Lux) SICAV werden hiermit zu einer  
**AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**  
der Aktionäre eingeladen, die am *5. Februar 2007* um 12.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit  
folgender Tagesordnung stattfinden wird:

*Tagesordnung:*

1. Umstellung der Satzung auf das Gesetz vom 20. Dezember 2002 sowie generelle Überarbeitung der Satzung  
Ein Entwurf der Satzung ist auf Anfrage bei der Investmentgesellschaft erhältlich.
2. Verschiedenes

Die Punkte der Tagesordnung der Außerordentlichen Generalversammlung verlangen ein Anwesenheitsquorum von 50 Prozent der ausgegebenen Aktien sowie eine Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien. Im Falle, in dem anlässlich der Außerordentlichen Generalversammlung das o. g. Quorum nicht erreicht wird, wird eine zweite Außerordentliche Generalversammlung an der gleichen Adresse gemäß den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts einberufen, um über die auf der o. a. Tagesordnung stehenden Punkte zu beschließen. Anlässlich dieser Versammlung ist kein Anwesenheitsquorum erforderlich und die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien getroffen.

Um an dieser Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen Aktionäre von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien ihre Aktien durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Geschäftstage vor der Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung) am Tag der Versammlung nachweisen. Aktionäre oder deren Vertreter, die an der Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens 31. Januar 2007 anzumelden.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der PRO FONDS (LUX) SICAV (DZ BANK International S.A.) unter der Telefonnummer 00352/44 903-4025 oder unter der Fax-Nummer 00352/44903-4009 angefordert werden.

Luxemburg, im Januar 2007.

*Der Verwaltungsrat .*

Référence de publication: 2007002885/755/29.

**Velusina S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 114.533.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à  
**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
qui se tiendra le *6 février 2007* à 9.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. du Conseil d'Administration sur l'exercice arrêté au 30 septembre 2006;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 30 septembre 2006;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2007002891/45/15.

**Amarcante S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 45.738.

Le quorum requis pour valablement délibérer n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale ordinaire convoquée pour le 10 janvier 2007, le conseil d'administration a l'honneur de convoquer les actionnaires par le présent avis, à  
**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
qui aura lieu le mercredi *14 février 2007* à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice au 31 décembre 2005.
2. Approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2005. Affectation du résultat.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Question de la continuation ou de la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
5. Divers.

Lors de cette assemblée, les actionnaires pourront valablement délibérer sur les points mis à l'ordre du jour sans quorum de présence.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2007002900/677/18.

---

**Bartalli S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 114.866.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui se tiendra le 6 février 2007 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice arrêté au 30 septembre 2006;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 30 septembre 2006;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

*Le Conseil d'Administration .*

Référence de publication: 2007002896/45/15.

---

**Borotra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 114.868.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui se tiendra le 6 février 2007 à 10.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice arrêté au 30 septembre 2006;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 30 septembre 2006;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

*Le Conseil d'Administration .*

Référence de publication: 2007002903/45/15.

---

**Swiss Life Funds (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 69.186.

The Shareholders are invited to attend an

EXTRAORDINARY MEETING

of the Shareholders of the Company, which will be held on Friday 2<sup>nd</sup>, February 2007 at 10.00 a.m. at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg with the following agenda:

*Agenda:*

- I. Restatement of the Articles of Incorporation in order to reflect the following amendments:
  1. Submission of the Company to Part I of the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment (the «2002 Law») and amendments to the Articles of Incorporation as a consequence thereof;

2. Adaptation of Article 4 «Purpose» and Article 18 «Investment Policies and Restrictions» in light of Part I of the 2002 Law, so as to read as follows:

« **Art. 4. Purpose.** The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in transferable securities and other assets permitted by law with the aim of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets.

The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted under the law of 20 December 2002 relating to undertakings for collective investment, as amended (the «Law of 20 December 2002»).

**Art. 18. Investment Policies and Restrictions.** The board of directors, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine (i) the investment policies to be applied in respect of each Sub-Fund, (ii) the hedging strategy to be applied to specific classes of shares within particular Sub-Funds and (iii) the course of conduct of the management and business affairs of the Company, all within the restrictions as shall be set forth by the board of directors in compliance with applicable laws and regulations.

In compliance with the requirements set forth by the Law of 20 December 2002 and as detailed in the sales documents for the shares of the Company, in particular as to the type of markets on which the assets may be purchased or the status of the issuer or of the counterparty, each Sub-Fund may invest in:

- (i) transferable securities or money market instruments;
- (ii) shares or units of other undertakings for collective investment;
- (iii) deposits with credit institutions, which are repayable on demand or have the right to be withdrawn and which are maturing in no more than 12 months;
- (iv) financial derivatives instruments.

The investment policy of the Company may replicate the composition of an index of securities or debt securities recognized by the Luxembourg supervisory authority.

The Company may in particular purchase the above mentioned assets on any Regulated Market, stock exchange in an Other State or on any Other Regulated Market (as defined in the sales documents for the shares of the Company) of a State of Europe, being or not member of the European Union («EU»), of America, Africa, Asia, Australia or Oceania as such notions are defined in the sales documents of the shares of the Company.

The Company may also invest in recently issued transferable securities and money market instruments, provided that the terms of issue include an undertaking that application will be made for admission to official listing on a Regulated Market, stock exchange in an Other State or on Other Regulated Market (as defined in the sales documents for the shares of the Company) and that such admission be secured within one year of the issue.

In accordance with the principle of risk spreading, the Company is authorised to invest up to 100% of the net assets attributable to each Sub-Fund in transferable securities or money market instruments issued or guaranteed by a Member State of the EU, by its local authorities, another Member State of the Organisation for Economic Cooperation and Development («OECD») or by a public international body of which one or more Member State(s) of the EU are member(s) being provided that if the Company uses the possibility described above, it shall hold, on behalf of each relevant Sub-Fund, securities belonging to six different issues at least. The securities belonging to one issue cannot exceed 30% of the total net assets attributable to that Sub-Fund.

The board of directors, acting in the best interest of the Company, may decide, subject to appropriate disclosure and compliance with applicable regulations, that (i) all or part of the assets of the Company or of any Sub-Fund be co-managed on a segregated or on a pooled basis with other assets held by other investors, including other Luxembourg or foreign undertakings for collective investment and/or their sub-funds, or that (ii) all or part of the assets of two or more Sub-Funds be co-managed amongst themselves on a segregated or on a pooled basis.

Investments in each Sub-Fund of the Company may be made either directly or indirectly through wholly-owned subsidiaries, as the board of directors may from time to time decide and as described in the sales documents for the shares of the Company. Reference in these Articles to «investments» and «assets» shall mean, as appropriate, either investments made and assets beneficially held directly or investments made and assets beneficially held indirectly through the aforesaid subsidiaries.

The Company is authorised (i) to employ techniques and instruments relating to transferable securities provided that such techniques and instruments are used for the purpose of efficient portfolio management and (ii) to employ techniques and instruments intended to provide protection against exchange risks in the context of the management of its assets and liabilities as described in the sales document for the shares of the Company.

3. Update of the Articles of Incorporation in order to adapt them to the new law of 10 August 1915 on commercial companies (the «1915 Law») as recently amended.
- II. Miscellaneous

#### *Voting*

The resolutions of the Extraordinary General Meeting of Shareholders may be passed with a minimum quorum of 50 per cent of the issued shares by a majority of two-thirds of the validly cast votes thereon at the meeting.

#### *Bearer Shares*

In order to attend the Extraordinary General Meeting, the holders of bearer shares will have to deposit their shares five days before the meeting at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

*Further Meeting*

If a quorum is not present at the above Extraordinary General Meeting of Shareholders, a further Extraordinary General Meeting will be convened and held at the same address on March 9th, 2007 to consider and vote on the proposals mentioned above. At such meeting there will be no quorum requirement and the resolution may be passed by a majority of two-thirds of the votes validly cast thereon at the Meeting.

*Information for Shareholders*

Shareholders are advised that a draft, subject to amendment, of the proposed amended Articles of Incorporation will be available for inspection at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg. A draft in final form of the proposed amended Articles will be available for inspection at the Meeting.

*Voting Arrangements*

If you cannot attend the Extraordinary General Meeting personally, but would like to be represented, please be informed that proxy forms are available at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg. The proxy form has to be completed and returned to 10, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg - Cloche d'Or, by mail or by fax to (+352) 48 06 31 to the attention of Ms Kathy Marchione, followed by the original by mail, at least 48 hours before the Meeting.

Luxembourg, January 15th, 2007.

*By order of the Board of Directors.*

Référence de publication: 2007002888/1005/94.

**Motor Oil Holdings S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 36.216.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 73, Côte d'Eich le 26 janvier 2007 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation du bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Elections statutaires
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2007001528/751/16.

**Hypo Portfolio Selection Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 61.843.

Shareholders are kindly invited to attend an

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

which will be held at the registered office of the SICAV on January 26, 2007 at 11.30 a.m. for the purpose of considering and voting upon the following

*Agenda:*

1. Adoption of English as the governing language of the Articles of Incorporation instead of German and as a consequence, restatement of the Articles of Incorporation of the SICAV.
2. Amendment of the Articles of Incorporation in order to adapt them to the law of December 20, 2002 relating to undertakings for collective investment.
3. Appointment of a new Director.
4. Miscellaneous.

The shareholders may obtain, free of charge upon request at the registered office of the SICAV, a copy of the new restated Articles of Incorporation.

The shareholders are advised that the resolutions on the above mentioned agenda will require a quorum of fifty per cent of the shares issued and outstanding, and that those resolutions will be passed by a two thirds majority of the shares present or represented and voting at the Meeting.

In order to attend the Meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting at the registered office of the SICAV.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2007001521/584/24.

---

**F&C Portfolios Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 25.570.

The Shareholders of F&C PORTFOLIOS FUND (hereinafter referred to as the «Company») are hereby kindly invited to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders of the Company which will be held at its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg at 11.30 a.m. (Luxembourg time) on Thursday, 25 January 2007.

The Annual General Meeting will be held for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

*Agenda:*

1. To approve the annual report comprising the audited accounts of the Company for the financial year ended 30 September 2006 and to approve the Auditors' report thereon;
2. To approve the balance sheet, profit and loss accounts as of 30 September 2006 and the allocation of the net profits;
3. Discharge to be granted to the Directors for the financial year ended 30 September 2006;
4. To elect the following persons as Directors, each to hold office until the next annual general meeting of shareholders and until his or her successor is duly elected:  
Simon Airey, Roberto Seiler, Laurence Llewellyn, Antonio Thomas, Jacques Elvinger, Nick Criticos, Scott Stevens;
5. The election of the Auditor for the ensuing year;
6. Any other business which may be properly brought before the meeting.

*Voting:*

Resolutions on the agenda of the Annual General Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the meeting. Each Share is entitled to one vote. Shareholders may act at the meeting by way of proxy.

*Voting Arrangements :*

Shareholders who will not be able to attend the Annual General Meeting may be represented by power of proxy, which is available at the registered office of the Company. The form should be duly dated, signed and returned by fax and by mail before close of business on 22 January 2007 to the Company at B.P. 2344, L-1023 Luxembourg; fax number +(00) 352 26 96 97 48.

*On behalf of the Board of Directors.*

Référence de publication: 2007002218/802/30.

---

**Navarez S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 55.647.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 25 janvier 2007 à 16.15 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 septembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 septembre 2006.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2007001583/15.

---

**Helvetia Patria Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.  
R.C.S. Luxembourg B 87.256.

Notice is hereby given to the Shareholders of HELVETIA PATRIA FUND (the «Corporation») that the  
**ANNUAL GENERAL MEETING**  
of Shareholders (the «Meeting») of the Corporation will be held at 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange on Tuesday,  
30 January 2007 at 11 a.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. Approval of the Reports of the Directors and of the Independent Auditor.
2. Approval of the Statement of Net Assets and Statement of Operations for the year ended 30 September 2006.
3. Resolution of the distribution of dividends.
4. Discharge of the Directors.
5. Election of the Directors.
6. Election of the Independent Auditor.
7. Any other business.

There is no quorum required for the Meeting and the resolutions of the shareholders will be passed by a simple majority of those present and voting.

The shareholders may act at the Meeting by proxy. The shareholders who cannot personally attend the Meeting are requested to use the proxy form (available at the registered office of the Corporation) and return it to BNP Paribas Securities Services, Luxembourg Branch, 33, rue de Gasperich, Howald-Hesperange, L-2085 Luxembourg, for the attention of the Corporate Secretariat before the start of the Meeting.

*For and on behalf of the Board of Directors.*

Référence de publication: 2007002905/755/25.

---

**Indian Investment Company, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 44.263.

The

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders of INDIAN INVESTMENT COMPANY (the «Company»), will be held at 11.00 a.m. (local time) on 25  
January 2007 at the registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg for the following purposes:

*Agenda:*

1. To approve the annual report comprising the audited accounts of the Company for the financial year ended 30 September 2006 and to approve the Auditors' report thereon;
2. To approve the balance sheet, profit and loss accounts as of 30 September 2006 and the allocation of the net profits;
3. Discharge to be granted to the Directors for the financial year ended 30 September 2006;
4. To elect the following persons as Directors, each to hold office until the next annual general meeting of shareholders and until his or her successor is duly elected:  
Roberto Seiler, Simon Airey, Laurence Llewellyn, Antonio Thomas, Jacques Elvinger, Scott Stevens and Nick Criticos.
5. The election of the Auditor for the ensuing year;
6. Any other business which may be properly brought before the meeting.

Only shareholders on record at the close of business on 22 January 2007 are entitled to vote at the Annual General Meeting of shareholders and at any adjournments thereof.

Proxy Forms are available free of charge at the registered office of the Company.

Shareholders are advised that the resolutions are not subject to specific quorum or majority requirements.

*By Order of the Board of Directors.*

Référence de publication: 2007001707/755/24.

---

**Grissin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 63.710.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra extraordinairement le 25 janvier 2007 à 16.00 heures au siège de la société.



Ordre du jour:

1. Ratification de la nomination d'un nouvel administrateur;
2. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
3. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2005;
4. Affectation du résultat;
5. Délibération conformément à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales telle que modifiée;
6. Décharge aux administrateurs et Commissaire aux Comptes;
7. Remplacement du Commissaire aux Comptes;
8. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007001584/322/18.

---

**Adma A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-6726 Grevenmacher, 7, Op Flohr.  
R.C.S. Luxembourg B 100.100.

Sie werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

der Aktionäre von ADMA A.G., welche am 24. Januar 2007 um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit der nachfolgenden Tagesordnung stattfinden wird, eingeladen:

Tagesordnung:

1. Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars
2. Vorlage und Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 2005
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Kommissars
4. Verlegung des Gesellschaftssitzes
5. Verschiedenes

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2007002316/16.

---

**Lebanon Holdings, Société d'Investissement à Capital Fixe (en liquidation).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 56.687.

The Shareholders are hereby invited to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held at the registered office on February 2nd, 2007 at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. To hear and acknowledge the report of the auditors for the period from January 1, 2005 to July 4, 2005
2. To approve the audited financial statements for the period from January 1, 2005 to July 4, 2005
3. To grant discharge to the Board of Directors of the Company for the performance of its duties for the period from January 1, 2005 to July 4, 2005
4. To hear and acknowledge the report of the Company's auditor on the liquidation
5. To approve the report of the liquidator on the liquidation
6. To give discharge to the liquidator for the performance of its duties
7. To decide on the closure of the liquidation
8. To decide to keep the records and books of the Company for a period of five years at the registered office of the Company
9. To note that the amounts which could not be paid to the creditors and the liquidation proceeds which could not be distributed to the persons entitled thereto at the close of the liquidation will be deposited with the Caisse de Consignations.
10. To decide on any other business which be brought before the meeting.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda and that the decisions will be taken at the simple majority of the expressed votes at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares at least on February 2nd, 2007 with KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.



Référence de publication: 2007002868/755/28.

---

**Swisscanto (LU), Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion, signé avec effet au 5 décembre 2006, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

SWISSCANTO (LU) MANAGEMENT COMPANY S.A.

Signature

Référence de publication: 2007003440/280/11.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, réf. LSO-BX01822. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070005090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

---

**Endurance Real Estate Fund for Central Europe, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion du Fonds Commun de Placement ENDURANCE REAL ESTATE FUND FOR CENTRAL EUROPE, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

*Pour ENDURANCE REAL ESTATE FUND FOR CENTRAL EUROPE*

ENDURANCE REAL ESTATE MANAGEMENT COMPANY S.A.

*Société de Gestion*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007003470/1092/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04479. - Reçu 130 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

---

**Maremagnum S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 76.016.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2006.

MAREMAGNUM S.A.

G. Diederich / A. de Bernardi

Référence de publication: 2007000167/545/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08130. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

---

**Delta Lloyd L, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 24.964.

*Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 27 décembre 2005*

Monsieur Peter Kok a été coopté Administrateur en remplacement de Monsieur Joris Cnockaert, démissionnaire. DELTA LLOYD BANK a par ailleurs été cooptée Administrateur en remplacement de Monsieur Aymon Detroch, démissionnaire.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 avril 2006*

L'Assemblée a reconduit, à l'unanimité, le mandat des administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

L'Assemblée a par ailleurs nommé Monsieur Alex Otto, Administrateur pour la durée d'un an.

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 6 septembre 2006

Monsieur Piet Verbrugge a démissionné de son mandat d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de la Sicav.

Monsieur Peter Kok a par ailleurs été nommé Président du Conseil d'Administration.

*Composition du Conseil d'Administration*

Peter Kok Président

(résidant professionnellement à NL-1000 BA Amsterdam, Amstelplein 6-8)

Japhet Pieter Aardoom

(résidant professionnellement à NL-1000 BA Amsterdam, Amstelplein 6-8)

Antoine Calvisi

(résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal)

DELTA LLOYD BANK

(ayant son siège social à B-1210 Bruxelles, 23, avenue de l'Astronomie)

Alex Otto

(résidant professionnellement à NL-1000 BA Amsterdam, Amstelplein 6-8)

Nico Thill

(résidant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 103, Grand-Rue)

*Réviseur d'Entreprises :*

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.

(ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, Route d'Esch)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2006.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

Investment Fund Services

M.-C. Mahy

Référence de publication: 2007000480/7/41.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2006, réf. LSO-BW06854. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

**Hunter International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 74.855.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2006.

HUNTER INTERNATIONAL S.A.

G. Diederich / J.-M. Heitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007000165/545/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08107. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

**Arcenciel Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 63.793.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2006.

ARCENCIEL HOLDING S.A.

R. Scheifer-Gillen / G. Diederich

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007000164/545/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08105. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

**Travelinv S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 76.604.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2006.

TRAVELINV S.A.

R. Scheifer-Gillen / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007000166/545/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08121. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

**Corium Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.  
R.C.S. Luxembourg B 49.762.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2006.

CORIUM HOLDING S.A.

A. de Bernardi / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007000169/545/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08140. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

**Avicenna International Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 116.494.

*Extrait*

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 24 octobre 2006 que, sur base du contrat de transfert d'actions signé en date du 26 octobre 2006, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les actions de la société de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts
Dr. Alex Titomirov, 608, Utterback Store Road, Great Falls, Virginia 22066, USA. . . . .	260
Dr. Houman Hemmati, 13200 Pacific Promenade, Suite 252, Playa Vista, CA 90094-2153, USA . . . . .	100
Dr. Charles Auffray, 6, rue du Clos Bourgoin, F-94370 Sucy-en-Brie . . . . .	50
Dr. Dominique Charron, 65, bd. Exelmans, F-75016 Paris . . . . .	50
Dr. Stefan Gruenwald, 450, Jolina Way, CA 92024 Encinitas, USA . . . . .	35
Raphael Cornu, 73, bd de Grenelle, F-75015 Paris . . . . .	5
Total: . . . . .	500

Luxembourg, le 8 novembre 2006.

J. Tulkens

Gérant

Référence de publication: 2007001053/724/41.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03247. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060132370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2006.

**Shama Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 98.450.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2006.

SHAMA INVEST S.A.

G. Diederich / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007000171/545/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2006, réf. LSO-BW08596. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

**Lighting Group PLI Holding, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 107.718.

In the year two thousand and six, on the sixth day in the month of November.  
Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

THE MASSIVE LUXCO S.A., a public limited liability company (société anonyme) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 31-33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 93.913 (the «Sole Shareholder»);

the Sole Shareholder is here represented by:

Mr Benoit Massart, lawyer, residing professionally at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,  
by virtue of proxies given to him under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- It is the actual sole shareholder of LIGHTING GROUP PLI HOLDING S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with a corporate capital of EUR 12,500.-, having its registered office at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 107.718 (the «Company») and duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, dated 26 April 2005 whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 917 dated 20 September 2005, page 43970; and
- the articles of the Company have not been amended since the incorporation of the Company.

All this having been declared, the appearing party, holding all five hundred (500) shares representing the entire incorporated share capital of the Company, represented as stated here above, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to create two (2) categories of directors, being A directors and B directors and amend accordingly articles 7.1.1 and 7.1.2 of the articles of association of the Company regarding the appointment of the directors, which will henceforth have the following wording:

«7.1.1 The Company is managed by one or more directors. If several directors have been appointed, they will constitute a board of directors. The director(s) need not to be shareholder(s).

The board of directors will be composed of at least four (4) directors divided into one or more A directors and one or more B directors.

7.1.2. The director(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders, according to the following rules:

7.1.2.1 In case of plurality of shareholders and as long as CVC EUROPEAN EQUITY II LIMITED shall be a shareholder of the Company, it shall have the right to present a list of at least two nominees; the general shareholders' meeting shall appoint one director A from this list;

7.1.2.2. In case of plurality of shareholders and as long as CVC EUROPEAN EQUITY III LIMITED shall be a shareholder of the Company, it shall have the right to present a list of at least two nominees; the general shareholders' meeting shall appoint one director A from this list;

7.1.2.3 In the absence of nominations pursuant to Article 7.1.2.1 and/or 7.1.2.2 above, the general shareholders' meeting shall be free to appoint the relevant director(s) in accordance with the general principles as determined by the law and these articles of association.

7.1.2.4 In case of plurality of directors, the general shareholders' meeting shall appoint the remaining directors in accordance with the general principles as determined by the law and these articles of association.»

#### *Second resolution*

Considering the previous resolution, the Sole Shareholder resolves to grant power for representing validly the Company to an A director and a B director acting jointly and amend accordingly the second paragraph of article 7.3 of the articles of association of the Company regarding the representation of the Company, which will henceforth have the following wording:

«The Company shall be bound by the sole signature of its sole director, and, in case of plurality of directors, by the joint signature of one A director and one B director acting jointly.»

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the paragraphs 1 to 4 of article 7.4 of the articles of association of the Company regarding the holding of the meetings of the board of directors, which will henceforth have the following wordings:

«The board of directors may choose among the B directors a chairman and among the A directors a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by one A director and one B director acting jointly.

The board of directors can discuss or act validly only if at least a majority of the directors, including at least one A director and one B director, is present or represented at the meeting of the board of directors.»

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder confirms the mandate of all the current directors as listed hereafter and resolves to reclassify them as the A directors:

\* Mr. Geert Duyck, Partner, born on February 27, 1964 in Kortrijk (Belgium), with professional address at Chaussée de la Hulpe 166, B-1170 Brussels (Belgium);

\* Mr. Robert Jan Van Ogtrop, Industrial Partner, born on April 14, 1956 in Johannesburg (South Africa), with professional address at World Trade Center Schiphol Airport, Tower B, 6th Floor, Schiphol Boulevard 285, NL-1118 BH Luchthaven Schiphol (The Netherlands); and

\* CORPORATE FINANCE CONSULT bvba, registered at the Trade Register of Gent (Belgium) under the number 193.813, having its registered office at Processiestraat 15, B-1730 Kobbegem (Belgium).

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint as B directors, with immediate effect and for an undetermined period, the following persons:

(i) Mrs. Emanuela Brero, director, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on the 25th day of May 1970, having her professional address, at 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

(ii) Mrs. Bénédicte Moens-Colleaux, Tax Manager, born in Namur (Belgium) on the 13th October 1972, having her professional address, at 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg); and

(iii) Mr. Stef Oostvogels, attorney at law, born in Brussels (Belgium) on the 21st day of April 1962, having his professional address, at 20, Avenue Monterey, L-2016 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Considering the foregoing, the Sole Shareholder confirms that the current composition of the board of directors is the following:

#### *(i) A directors :*

\* Mr Geert Duyck;

\* Mr Robert Jan Van Ogtrop; and

\* CORPORATE FINANCE CONSULT bvba.

(ii) *B directors* :

- \* Mrs Emanuela Brero;
- \* Mrs Bénédicte Moens-Colleaux; and
- \* Mr Stef Oostvogels.

There being no further business, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the proxy holder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the same proxy holder signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le sixième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu :

THE MASSIVE LUXCO S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social aux 31-33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 93.913 (l'«Associé Unique»);

l'Associé Unique est ici représenté par :

Monsieur Benoit Massart, juriste, demeurant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est l'associé unique actuel de LIGHTING GROUP PLI HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, avec un capital social d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 107.718 (ci-après repris comme la «Société») et constituée sous le droit luxembourgeois en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 26 avril 2005, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 917 du 20 septembre 2005, page 43970; et

- Que les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante, représentée comme dit ci-dessus et détenant les cinq cents (500) parts sociales représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes :

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de créer deux (2) catégories de gérants, étant les gérants A et les gérants B et de modifier en conséquence les articles 7.1.1 et 7.1.2 des statuts de la société relatif à la nomination des gérants, lequel sera dorénavant libellé comme suit :

«7.1.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gestion. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Le conseil de gestion sera composé d'au moins quatre (4) gérants répartis entre un ou plusieurs gérants A et un ou plusieurs gérants B.

7.1.2. Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés conformément aux règles suivantes :

7.1.2.1. En cas de pluralité d'associés et dans la mesure où CVC EUROPEAN EQUITY II LIMITED est associé de la Société, elle est habilitée à présenter une liste séparée d'au moins deux candidats; l'assemblée générale nommera un gérant A parmi cette liste.

7.1.2.2. En cas de pluralité d'associés et dans la mesure où CVC EUROPEAN EQUITY III LIMITED est associé de la Société, il est habilité à présenter une liste séparée d'au moins deux candidats; l'assemblée générale nommera un gérant A parmi cette liste.

7.1.2.3. En l'absence de nominations selon les dispositions de l'article 7.1.2.1. et/ou 7.1.2.2. ci-dessus, l'assemblée générale des associés sera libre de nommer le/les gérant(s) correspondants conformément aux principes généraux énoncés par la loi et les présents statuts.

7.1.2.4. En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale des associés nommera les gérants restants conformément aux principes généraux énoncés par la loi et les présents statuts.»

### Deuxième résolution

Compte tenu de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de donner pouvoir à un gérant A et un gérant B agissant conjointement de représenter valablement la Société et de modifier en conséquence le deuxième alinéa de l'article 7.3 des statuts de la Société relatif à la représentation de la Société, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.»

### Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les alinéas 1 à 4 de l'article 7.4 des statuts de la Société relatif à la tenue des réunions du conseil de gérance, lesquels seront dorénavant libellés comme suit :

«Le conseil de gérance peut choisir parmi les gérants B un président et un vice-président parmi les gérants A. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et de l'assemblée des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant A et un gérant B agissant conjointement.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants, en ce compris au moins un gérant A et un gérant B, est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.»

### Quatrième résolution

L'Associé Unique confirme les mandats des actuels gérants repris ci-dessous et décide de les reclasser en gérants A:

\* Monsieur Geert Duyck, Partner, né le 27 février 1964 à Courtrai (Belgique), demeurant professionnellement au 166, Chaussée de la Hulpe, B-1170 Bruxelles (Belgique);

\* Monsieur Robert Jan Van Ogtrop, Industrial Partner, né le 14 avril 1956 à Johannesburg (Afrique du Sud), demeurant professionnellement au World Trade Center Schiphol Airport, Tower B, 6th Floor, Schiphol Boulevard 285, NL-1118 BH Luchthaven Schiphol (Pays-Bas);

\* CORPORATE FINANCE CONSULT bvba, inscrite auprès du registre de Commerce de Gand (Belgique) sous le numéro 193.813 et ayant son siège social au 15 Processiestraat B-1730 Kobbegem (Belgique).

### Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de nommer comme gérants B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, les personnes suivantes:

(i) Madame Emanuela Brero, administrateur, née à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 25 mai 1970, ayant son adresse professionnelle au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

(ii) Madame Bénédicte Moens-Colleaux, Tax Manager, née à Namur (Belgique) le 13 octobre 1972, ayant son adresse professionnelle au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

(iii) Monsieur Stef Oostvogels, avocat, né à Bruxelles (Belgique) le 21 avril 1962, ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Compte tenu de ce qui précède, l'Associé Unique confirme que le conseil de gérance est actuellement composé par les personnes reprises ci - dessous:

#### (i) gérants A :

\* Monsieur Geert Duyck;

\* Monsieur Robert Jan Van Ogtrop; et

\* CORPORATE FINANCE CONSULT bvba.

#### (ii) gérants B :

\* Madame Emanuela Brero;

\* Madame Bénédicte Moens-Colleaux; et

\* Monsieur Stef Oostvogels.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare que le mandataire de la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.



Signé: B. Massart, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 novembre 2006, vol. 907, fol. 92, case 5. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 15 novembre 2006.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007001100/239/203.

(060132429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2006.

**Répilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 112.227.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007000172/619/10.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2006, réf. LSO-BW07531. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

**Axento S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 121.993.

STATUTS

L'an deux mille six, le quinze novembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

Ont comparu:

1) La société anonyme FOOTPRINT S.A. ayant son siège social à L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.906, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire, le 9 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 954 du 28 septembre 2005,

ici représentée par Monsieur Werner Lizen, administrateur de sociétés, né à Genk (Belgique) le 23 août 1943, demeurant à B-3140 Keerbergen (Belgique), 66, Emiel Opdebeecklaan, en vertu d'une procuration sous seing privée datée du 14 novembre 2006.

la prédite procuration, paraphée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

2) La société à responsabilité limitée MAMMOT LUX, S.à r.l., ayant son siège social à L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.302, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 25 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1413 du 19 décembre 2005,

ici représentée conformément à l'article 12 de ses statuts par son gérant unique, Monsieur Hubertus Goessens, administrateur de sociétés, né à Heer (Pays-Bas) le 26 octobre 1959, demeurant à B-3080 Tervuren (Belgique), 97, Museumlaan.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de AXENTO S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la promotion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, construction ou de toute autre manière de propriétés immobilières et l'exercice de toutes activités accessoires nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter. D'une façon générale, la société pourra, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, effectuer tous actes, transactions ou opérations susceptibles d'être utiles à l'accomplissement de son objet social».

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 250.000,00 (deux cent cinquante mille euros) représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,00 (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Un registre des actionnaires nominatifs, tenu au siège de la société, contiendra la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre de ses actions et, le cas échéant, leur transfert avec la date y afférente.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 3.000.000,00 (trois millions d'euros) qui sera représenté par 300.000 (trois cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,00 (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 15 novembre 2011, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième mercredi du mois de mars à 10 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### Année sociale - Repartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

#### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

- 1) La première assemblée générale annuelle se réunira en l'an 2008.
- 2) Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

*Souscription et libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

	actions
1.- La société anonyme FOOTPRINT S.A.; prénommée, douze mille cinq cents . . . . .	12.500
2.- La société à responsabilité limitée MAMMOT LUX, S.à r.l.; préqualifiée, douze mille cinq cents . . . . .	<u>12.500</u>
Total: vingt-cinq mille . . . . .	25.000

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de cinquante (50) pour cent par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ quatre mille euros (EUR 4.000,00).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à l'assemblée générale de 2009:

- Monsieur Werner Lizen, administrateur de sociétés, demeurant à B-3140 Keerbergen (Belgique), 66, Emiel Opdebeecklaan

- Monsieur Hubertus Goessens, administrateur de sociétés, demeurant à B-3080 Tervuren (Belgique), 97, Museumlaan.

- Monsieur Chris Hendrickx, administrateur de sociétés, demeurant à B-2870 Puurs (Belgique), 64, Liezele-Dorp.

Par dérogation à l'article 7 des statuts et à l'article 11, le premier Président du Conseil d'administration et le premier administrateur délégué sont nommés par cette assemblée générale extraordinaire à savoir:

Monsieur Werner Lizen, administrateur de sociétés, demeurant à B-3140 Keerbergen (Belgique), 66, Emiel Opdebeecklaan son mandat expirant à l'assemblée générale de 2009.

*Deuxième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

- La société à responsabilité limitée AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, à L-6131 Junglister, 18, rue Hiehl, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 113.620

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé à L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill.

*Remarque*

L'attention des comparants a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article quatre des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: W. Lizen, H. Goessens, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 16 novembre 2006, vol. 408, fol. 67, case 3. - Reçu 2.500 euros.

Le Receveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 17 novembre 2006.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007001116/243/203.

(060132967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2006.

**Promotions Lahure, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2513 Senningerberg, 1, rue des Sapins.

R.C.S. Luxembourg B 62.720.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007000173/619/10.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2006, réf. LSO-BW07534. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

**P.C.D. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 121.981.

—  
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Jean-Michel Willemaers, employé privé, né à Liège (Belgique), le 28 septembre 1961, demeurant à B-6980 Beau-saint, 18 A, Vecmont.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par la présente.

**Titre I.- Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre le comparant et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaires de parts sociales une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes activités de prestation, de conseil, d'étude en matière économique dans le sens le plus large du terme.

Elle pourra réaliser toutes opérations d'assistance en matière économique, commerciale, et managériale. Elle pourra être sollicitée pour rechercher, analyser toutes informations économiques, commerciales et managériales.

Elle assistera tout groupement de personnes, sociétaire ou non, dans leur développement, organisation, et management. Elle réalisera notamment les études de marché et leur apportera tous les outils nécessaires à leurs prises de décisions.

La société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de P.C.D., S.à r.l., société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

## **Titre II.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

Toutes ces parts ont été souscrites par Monsieur Jean-Michel Willemaers, prénommé. Le souscripteur a entièrement libéré ses parts par un versement en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

**Art. 7.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration;

P

## **Titre III.- Administration et Gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

## **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

## **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2006.

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée: Monsieur Jean-Michel Willemaers, prénommé.

Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.



Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Willemaers, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 octobre 2006, vol. 438, fol. 60, case 4. - Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 novembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007000842/242/98.

(060132567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2006.

### **Socimmob S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 94.270.

Conformément à l'article 79 §1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2006.

Référence de publication: 2007000174/1383/11.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2006, réf. LSO-BW08560. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

### **Spannverbund Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5442 Roedt, 54A, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 121.959.

### STATUTEN

Im Jahr zweitausendsechs, am ein und dreissigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Jos Elvinger, mit Amtssitze zu Luxemburg.

Sind erschienen:

1. die Gesellschaft deutschen Rechts Spannverbund Gesellschaft für Verbundträger GmbH, mit Sitz in D-65529 Waldams, Auf der Lind 13, hier vertreten durch ihren unter alleiniger Unterschrift vertretungsberechtigten Geschäftsführer, Herrn Gernot Wolperding, wohnhaft in D-65551 Idstein-Heftrich (Deutschland), Im Kirchgarten 11.

2. die Aktiengesellschaft Luxemburger Rechts STEELSTONE INVEST S.A., mit Sitz in Luxemburg, 241, route d'Arlon, hier vertreten durch Herrn Roland WIRTH, wohnhaft in L-5465 Waldbredimus. 50A, rue Principale, gemäss einer Vollmacht ausgestellt unter Privatschrift. Diese Vollmacht unter Privatschrift bleibt der gegenwärtigen Urkunde angefügt.

Dieselben haben den unterzeichneten Notar ersucht, die Statuten einer Aktiengesellschaft wie folgt zu verfassen:

### **Form, Dauer, Gesellschaftszweck**

**Art. 1.** Die Gesellschaft soll eine Aktiengesellschaft (société anonyme) nach Luxemburger Recht sein. Sie trägt die Bezeichnung SPANNVERBUND LUXEMBOURG S.A., société anonyme.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz der Gesellschaft innerhalb des Großherzogtums Luxemburg nach einem beliebigen Ort verlegt werden.

Falls durch politische Ereignisse oder höhere Gewalt die Gesellschaft in ihrer Tätigkeit am Gesellschaftssitz behindert wird oder eine solche Behinderung vorauszusehen ist, kann der Verwaltungsrat durch einfachen Beschluss den Sitz der Gesellschaft provisorisch in ein anderes Land verlegen. Sobald es die Umstände erlauben, muss er eine Generalversammlung einberufen, die gemäss den gesetzlichen Bestimmungen zu beschließen hat, ob die vorgenommene Sitzverlegung endgültig ist, oder ob der Sitz wieder nach Luxemburg zurückverlegt wird. Während der provisorischen Verlegung behält die Gesellschaft die luxemburgische Nationalität und bleibt der luxemburgischen Gesetzgebung unterworfen.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.



**Art. 4.** Der Zweck der Gesellschaft, die Herstellung und Montage von Baukonstruktionen und Metallkonstruktionen jeder Art sowie die Ueberwachung und Begutachtung von Metallkonstruktionen und Baukonstruktionen die von Drittpersonen ausgeführt werden.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft alle Geschäfte tätigen welche in unmittelbaren oder mittelbaren Zusammenhang mit dem Gesellschaftszweck stehen oder diesen Gesellschaftszweck fördern. Sie kann sich insbesondere am Kapital von andern Gesellschaften beteiligen, welche einen ähnlichen Gesellschaftszweck haben oder einen solchen, der vorliegender Gesellschaft direkt oder indirekt dienlich ist.

### **Kapital, Aktien**

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt 31.000,- Euro eingeteilt in hundert (100) Aktien zu je drei hundertzehn (310) Euro.

**Art. 6.** Die Aktien lauten auf den Namen des jeweiligen Inhabers.

Sollte ein Aktionär die Absicht haben, seine Aktien ganz oder teilweise abzutreten, so haben die andern Aktionäre ein Vorkaufsrecht auf den abzutretenden Aktien. Dieses Vorkaufsrecht gilt auch, wenn der abtretende Aktionär beabsichtigt, seinen Anteil ganz oder teilweise zu verschenken. Sollten mehrere Aktionäre an der Uebernahme der Aktien interessiert sein, so werden die zu übertragenden Aktien, in Ermangelung einer anderslautenden Einigung, proportional zu den schon gehaltenen Aktien an die Käufer verteilt. Für den Fall daß rechnerisch bei der Verteilung Bruchteile entstehen, so bekommt jeder Interessent die aus der Rechnung hervorgehende volle Zahl von Aktien und der Rest wird, in Ermangelung einer anderslautenden Einigung, unter den Interessenten verlost.

Zum Zweck der Ausübung des Vorkaufsrechtes, zwischen allen Aktionären, muß der abtretende Aktionär seine Absicht durch Einschreibebrief oder durch eine gleichwertige Verfahrensweise bekanntgeben. Die andern Aktionäre haben dann einen Monat Zeit, um durch Einschreibebrief oder eine gleichwertige Verfahrensweise Stellung zu nehmen.

**Art. 7.** Unter Vorbehalt einer anderslautenden gütlichen Einigung, wird ist der Preis einer Aktie der dreifache mittlere Gewinn, geteilt durch die Zahl der Aktien, der drei letzten Jahre.

### **Verwaltungs, Unterschriftsgewalt, Aufsicht**

**Art. 8.** Der Verwaltungsrat der Gesellschaft besteht aus mindestens drei Mitgliedern, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von der Generalversammlung ernannt. Ihre Amtsdauer beträgt sechs Jahre. Sie können jederzeit von der Generalversammlung abberufen werden.

**Art. 9.** Der Verwaltungsrat wählt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden und kann einen Sekretär bestimmen. Er tritt auf Einberufung seines Vorsitzenden an dem in der Einberufung festgelegtem Ort zusammen. Der erste Vorsitzende wird von der gleich nach der Gründung abgehaltenen Generalversammlung bestimmt.

Der Verwaltungsrat kann nur beraten und beschließen, wenn wenigstens drei Mitglieder anwesend oder vertreten sind, wobei die Vertretung unter Verwaltungsratsmitgliedern schriftlich, per Post, per Fax sowie durch elektronische Uebermittlung (Mail) statthaft ist.

**Art. 10.** Die Beschlüsse der Verwaltung werden mehrheitlich gefasst. Abschriften und Auszüge aus dem Protokollregister müssen vom Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet sein.

**Art. 11.** Der Verwaltungsrat hat die ausgedehntesten Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen, welche im Einklang mit dem Gesellschaftszweck stehen. Er ist zuständig für alle Angelegenheiten, die nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Generalversammlung vorbehalten sind.

**Art. 12.** Der Verwaltungsrat kann unter Berücksichtigung von Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915, einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern oder Dritten, die nicht Aktionäre zu sein brauchen, die weitesten Vollmachten zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Der oder die ersten Delegierten des Verwaltungsrates können von der Generalversammlung bestimmt werden, welche gleich nach der Gründung abgehalten wird. Die Aemter des Vorsitzenden und des Delegierten des Verwaltungsrates sind miteinander vereinbar.

**Art. 13.** Die Gesellschaft wird durch die einzelne Unterschrift jeder Person, welche gemäss vorgehendem Artikel ermächtigt worden ist, oder durch die gemeinsame Unterschrift von allen Verwaltungsratsmitgliedern verpflichtet.

**Art. 14.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, die nicht Aktionäre zu sein brauchen und die von der Generalversammlung ernannt werden. Ihre Amtsdauer beträgt sechs Jahre.

### **Geschäftsjahr, Generalversammlung, Bilanz**

**Art. 15.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2006.

**Art. 16.** Die rechtmäßig zusammengetretene Generalversammlung stellt die Gesamtheit der Aktionäre dar. Sie hat die ausgedehntesten Befugnisse, um alle Handlungen vorzunehmen und zu ratifizieren, die im Interesse der Gesellschaft liegen.

**Art. 17.** Die ordentliche Generalversammlung tritt alljährlich am ersten Freitag des Monats Mai um 14.00 Uhr, und erstmalig im Jahre 2007 in der Stadt Luxemburg an dem im Einberufungsschreiben angegebenen Ort zusammen.

Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag, so findet die Generalversammlung am nächstfolgenden Werktag statt.

Die Generalversammlungen, sogar die jährliche Generalversammlung, können im Ausland abgehalten werden, jedesmal wenn außergewöhnliche Umstände auftreten, welche der Verwaltungsrat genau wie den Tagungsort souverän bestimmt.

**Art. 18.** Vorbehaltlich der durch das Gesetz vorgesehenen Einschränkungen gibt jede Aktie Anrecht auf eine Stimme. Jeder Aktionär hat das Recht allen Generalversammlungen beizuwohnen und kann sich durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Der Verwaltungsrat setzt die Bedingungen zur Teilnahme an den Generalversammlungen fest.

**Art. 19.** Sind alle Aktionäre in der Generalversammlung anwesend oder vertreten und erklären sie von der ihnen vorgelegten Tagesordnung Kenntnis zu haben, so kann auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden.

**Art. 20.** Jedes Jahr erstellt der Verwaltungsrat die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung.

Vor der jährlichen Generalversammlung legt der Verwaltungsrat die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte den Kommissaren oder dem einzelnen Kommissar vor, die ihrerseits der Generalversammlung Bericht erstatten.

Fünf Prozent des Nettogewinnes ist in die gesetzliche Rücklage einzustellen, bis diese zehn Prozent des gezeichneten Kapitals erreicht.

### Auflösung

**Art. 21.** Die Generalversammlung kann jederzeit die Auflösung der Gesellschaft beschliessen.

Gelangt die Gesellschaft zur Auflösung, so wird deren Liquidierung einem oder mehreren Liquidatoren übertragen. Zu Liquidatoren können sowohl physische wie auch juristische Personen ernannt werden. Deren Betstellung sowie auch die Festsetzung ihrer Bezüge und Befugnisse erfolgt durch die Generalversammlung.

**Art. 22.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die einschlägigen Gesetzesbestimmungen für des Luxemburger Rechts.

### Zeichnung der Aktien

Sodann wurden die Aktien von den Komparenten wie folgt gezeichnet:

Die Aktien werden wie folgt gezeichnet:

die Gesellschaft deutschen Rechts SPANNVERBUND GESELLSCHAFT FÜR VERBUNDTRÄGER GmbH,	
vorbenannt . . . . .	75 Aktien
STEELSTONE INVEST S.A., vorbenannt . . . . .	25 Aktien
Total: . . . . .	100 Aktien

Das Aktienkapital wurde voll eingezahlt, so dass ab heute der Gesellschaft die Summe von EUR 31.000,- (ein und dreissig tausend Euro) zur Verfügung steht, wie dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

### Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die Bedingungen von Art. 26 des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn erfüllt sind.

### Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwede Auslage, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenüber Gründung erwachsen auf zwei tausend Euros.

### Generalversammlung

Alsdann treten die erschienenen Gründer zu einer ersten außerordentlichen Generalversammlung zusammen, die sie als gehörig berufen bekennen und fassen folgende Beschlüsse:

I. Es werden drei Verwaltungsratsmitglieder und ein Kommissar eingesetzt;

II. Es werden berufen:

Zu den Mitgliedern des Verwaltungsrates:

1) Herr Gernot Peter Wolperding, geboren am 13. November 1943 in Stadthagen, wohnhaft in D-65551 Idstein-Heftrich Im Kirchgarten,11;

2) Herr Roland Wirth, geboren am 3. September 1968 in Luxemburg, wohnhaft in L-5465 Waldbredimus, 50a, rue Principale;

3) Herr Ferdinand Max Reif, geboren am 11. Juli 1959 in München, wohnhaft in Eppstein, Waldallee, 7.

Die Aemter der genannten Verwalter beginnen am heutigen Tag und enden bei Gelegenheit der ordentlichen Generalversammlung von 2012.

III. Als erster Vorsitzender der Gesellschaft und zugleich als Delegierter des Verwaltungsrates wird Herr Gernot Peter Wolperding vorbenannt, bestimmt. Die beiden Aemter treten in Kraft am heutigen Tag und enden gleichzeitig mit dem Amt des Herrn Wolperding als Verwalter.

IV. Der genannte Delegierte des Verwaltungsrates kann die Gesellschaft jederzeit durch seine alleinige Unterschrift verpflichten.

V. Es wird zum Kommissar bestellt: die Gesellschaft mit beschränkter Haftung FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIÉS S.à r.l., mit Sitz in L-1537 Luxemburg, 3, rue des Foyers.

Das Amt der genannten Kommissars beginnt am heutigen Tag und enden bei Gelegenheit der ordentlichen Generalversammlung von 2012.

VI. Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg L-5442 Roedt, 54a, route de Remich.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: G. Wolperding, R. Wirth, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2006, vol. 155S, fol. 94, case 5. - Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme à l'original, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007000924/211/152.

(060132347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2006.

**Domaine Bourwies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8085 Bertrange, 46, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 77.237.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2006.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

*Réviseurs d'entreprise*

Signature

Référence de publication: 2007000175/592/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2006, réf. LSO-BW08566. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

**GSCP 2000 Eurovision Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 104.805.

In the year two thousand and six, on the twenty third of November.

Before us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an extraordinary general meeting of the participants of GSCP 2000 EUROVISION HOLDING, S.à r.l., having its registered office in L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue, incorporated by deed of the undersigned notary on November 29, 2004, published in the Mémorial C, number 246 of March 18, 2005, and the articles of association of which have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on July 12, 2006, published in the Mémorial C, number 1882 of October 6, 2006 (the «Company»).

The meeting is opened and presided by Mrs Sandra Schenk, employee, residing Heinsch (B), who appoints as secretary of the meeting Mrs Christina Schmit, employee, residing in Roodt/Syre.

The meeting elects as scrutineer Maître Marie-Claude Frank, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

1. Decrease of the corporate capital of the Company for an aggregate amount of one hundred and forty-six thousand six hundred and seventy-five Euros (146,675.- EUR) so as to bring the capital from one million sixty-five thousand and seven

hundred Euros (1,065,700.- EUR) to nine hundred and nineteen thousand twenty-five Euros (919,025.- EUR) by way of cancellation of five thousand eight hundred and sixty seven (5,867) parts of the Company and with a view to pay the amount of one hundred and forty six thousand six hundred and seventy-five Euros (146,675.- EUR) pro-rata to the existing Company's participants as follows:

	Number of parts to be cancelled	Value of parts to be cancelled
GS CAPITAL PARTNERS 2000, L.P. ....	3,334	83,350.- EUR
GS CAPITAL PARTNERS 2000 OFFSHORE, L.P. ....	1,213	30,325.- EUR
GS CAPITAL PARTNERS 2000 GmbH & Co. Beteiligungs KG ....	137	3,425.- EUR
GS CAPITAL PARTNERS 2000 EMPLOYEE FUND, L.P. ....	1,066	26,650.- EUR
GOLDMAN SACHS DIRECT INVESTMENT FUND 2000, L.P. ....	117	2,925.- EUR

2. Subsequent amendment of article 7 the Company's articles of association so as to read:

« **Art. 7.** The Company has a corporate capital of nine hundred and nineteen thousand twenty-five Euros (919,025.- EUR) divided into thirty six thousand seven hundred and sixty one (36,761) parts of twenty-five Euros (25.- EUR) each.»

II) The participants present or represented, the proxies of the participants represented and the number of their parts are shown on an attendance list, this attendance list, having been signed by the participants present, the proxy-holders representing participants, the members of the office of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented participants, after having been initialled *ne varietur* by the proxy-holders of the represented participants and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III) It appears from the attendance list, that all forty two thousand six hundred and twenty eight (42,628) parts of twenty-five Euros (25.- EUR) each representing the whole corporate capital of one million sixty-five thousand seven hundred Euros (1,065,700.- EUR) are represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The meeting is therefore regularly constituted and can decide validly on its agenda, of which the participants have been preliminary advised.

#### *First resolution*

The general meeting decides to reduce the corporate capital of the Company by an aggregate amount of for an aggregate amount of one hundred and forty-six thousand six hundred and seventy-five Euros (146,675.- EUR) so as to bring the capital from one million sixty-five thousand and seven hundred Euros (1,065,700.- EUR) to nine hundred and nineteen thousand twenty-five Euros (919,025.- EUR) by way of cancellation of five thousand eight hundred and sixty seven (5,867) parts of the Company and with a view to pay the amount of one hundred and forty six thousand six hundred and seventy five Euros (146,675.- €) pro-rata to the existing Company's participants as follows:

	Number of parts to be cancelled	Value of parts to be cancelled
GS CAPITAL PARTNERS 2000, L.P. ....	3,334	83,350.- EUR
GS CAPITAL PARTNERS 2000 OFFSHORE, L.P. ....	1,213	30,325.- EUR
GS CAPITAL PARTNERS 2000 GmbH & Co. Beteiligungs KG ....	137	3,425.- EUR
GS CAPITAL PARTNERS 2000 EMPLOYEE FUND, L.P. ....	1,066	26,650.- EUR
GOLDMAN SACHS DIRECT INVESTMENT FUND 2000, L.P. ....	117	2,925.- EUR

The capital decrease amount of one hundred and forty six thousand six hundred and seventy-five Euros (146,675.- EUR) due by the Company pro-rata to the existing Company's participants shall be set off against the outstanding loan receivables owed by the participants to the Company as of November 17, 2006.

#### *Second resolution*

The general meeting decides to amend subsequently article 7 of the articles of association of the Company so as to read:

« **Art. 7.** The Company has a corporate capital of nine hundred and nineteen thousand twenty-five Euros (919,025.- EUR) divided into thirty six thousand seven hundred and sixty-one (36,761) parts of twenty-five Euros (25.- EUR) each.»

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at thousand Euros (1,000.- EUR).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the general meeting, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same general meeting and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Sennigerberg, on the day named at the beginning of this document.  
The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, given names, civil status and residences, said persons signed together with the notary the present deed.

**Follows the French Version:**

L'an deux mille six, le vingt-trois du mois de novembre.

Par-devant Nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederaanven.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de GSCP 2000 EUROVISION HOLDING, S.à r.l., avec siège social à L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 novembre 2004, publié au Mémorial C sous le numéro 246 du 18 mars 2005, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 12 juillet 2006, publié au Mémorial C sous le numéro 1882 du 6 octobre 2006 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sandra Schenk, employée privée, demeurant à Heinsch (B), qui désigne comme secrétaire Madame Christina Schmit, employée privée, demeurant à Roodt/Syre.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Marie-Claude Frank, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire soussigné d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant total de cent quarante-six mille six cent soixante-quinze euros (EUR 146.675,-) de sorte à ramener le capital de un million soixante-cinq mille sept cent euros (EUR 1.065.700,-) à neuf cent dix-neuf mille et vingt-cinq euros (EUR 919.025,-) par annulation de cinq mille huit cent soixante-sept (5.867) parts sociales de la Société en vue de payer la somme de cent quarante-six mille six cent soixante-quinze euros (EUR 146.675,-) proportionnellement aux associés comme suit:

	Nombre de parts sociales à annuler	Valeur des parts sociales à annuler
GS CAPITAL PARTNERS 2000, L.P. ....	3.334	83.350,- EUR
GS CAPITAL PARTNERS 2000 OFFSHORE, L.P. ....	1.213	30.325,- EUR
GS CAPITAL PARTNERS 2000 GmbH & Co. Beteiligungs KG ....	137	3.425,- EUR
GS CAPITAL PARTNERS 2000 EMPLOYEE FUND, L.P. ....	1.066	26.650,- EUR
GOLDMAN SACHS DIRECT INVESTMENT FUND 2000, L.P. ....	117	2.925,- EUR

2. Modification subséquente de l'article 7 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 7.** La Société a un capital social de neuf cent dix-neuf mille et vingt-cinq euros (EUR 919.025,-) représenté par trente-six mille sept cent soixante et une (36.761) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

II) Les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés après avoir été paraphées ne varietur par les mandataires des associés représentés et le notaire instrumentaire.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les quarante-deux mille six cent vingt-huit (42.628) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune représentatives de l'intégralité du capital social d'un million soixante-cinq mille sept cents euros (EUR 1.065.700,-) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les associés déclarent avoir eu préalablement connaissance.

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de réduire le capital de la Société d'un montant total de d'un montant total de cent quarante-six mille six cent soixante-quinze euros (EUR 146.675,-) de sorte à ramener le capital de un million soixante-cinq mille sept cents euros (EUR 1.065.700,-) à neuf cent dix-neuf mille et vingt-cinq euros (EUR 919.025,-) par annulation de cinq mille huit cent soixante-sept (5.867) parts sociales de la Société en vue de payer la somme de cent quarante-six mille six cent soixante-quinze euros (EUR 146.675,-) proportionnellement aux associés comme suit:

	Nombre de parts sociales à annuler	Valeur des parts sociales à annuler
GS CAPITAL PARTNERS 2000, L.P. ....	3.334	83.350,- EUR
GS CAPITAL PARTNERS 2000 OFFSHORE, L.P. ....	1.213	30.325,- EUR
GS CAPITAL PARTNERS 2000 GmbH & Co. Beteiligungs KG ....	137	3.425,- EUR
GS CAPITAL PARTNERS 2000 EMPLOYEE FUND, L.P. ....	1.066	26.650,- EUR

GOLDMAN SACHS DIRECT INVESTMENT FUND 2000, L.P. . . . . .

117

2.925,- EUR

Le montant de la réduction de capital de cent quarante-six mille six cent soixante-quinze euros (EUR 146.675,-) payable par la Société proportionnellement aux participants existants de la Société sera compensé avec les dettes de prêt des participants vis-à-vis de la Société en date du 17 novembre 2006.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier par conséquent l'article 7 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 7.** La Société a un capital social de neuf cent dix-neuf mille et vingt-cinq euros (EUR 919.025,-) représenté par trente-six mille sept cent soixante et une (36.761) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

*Coûts*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande de l'assemblée générale, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même assemblée générale et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Sennigerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Schenk, C. Schmit, M.-C. Frank, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, vol. 156S, fol. 31, case 9. - Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sennigerberg, le 5 décembre 2006.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007001758/202/205.

(060132988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2006.

**OWR Holdings II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 105.424.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2006.

*OWR HOLDINGS II S.A., Société Anonyme*

Signatures

Référence de publication: 2007000179/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2006, réf. LSO-BW08536. - Reçu 24 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060131059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

**Espace Couleurs, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1133 Luxembourg, 13A, rue des Ardennes.

R.C.S. Luxembourg B 85.927.

L'an deux mille six, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Christophe Barreiros Grou, maître-peintre, demeurant à L-1133 Luxembourg, 5, rue des Ardennes.

Lequel comparant déclare être seul et unique associé de la société à responsabilité limitée ESPACE COULEURS, S.à r.l., ci-après «la société», avec siège social à L-3583 Dudelange, 50, rue des Mouleurs, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 31 janvier 2002, publié au Mémorial C, numéro 781 du 23 mai 2002 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 septembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 1261 du 9 décembre 2004.

Le comparant a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:



Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège de la société de L-3583 Dudelange, 50, rue des Mouleurs à L-1133 Luxembourg, 13A, rue des Ardennes.

L'article 2 (alinéa 1) des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide les modifications suivantes au niveau de la gérance de la société:

- Monsieur Christophe Barreiros Grou, prénommé sera désormais gérant administratif.
- Monsieur Daniel Bento, maître peintre décorateur, né le 18 septembre 1976 à Luxembourg, demeurant à L-7410 Angelsberg, 5, rue de Glabachest nommé gérant technique.

La société sera désormais engagée par la signature individuelle du gérant technique ou du gérant administratif pour toute opération d'un montant inférieur à EUR 1.250,-. Pour toute opération d'un montant supérieur ou égal à EUR 1.250,-, la société sera valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de huit cents euros (EUR 800,-).

Dont acte, fait et passé à Munsbach, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états civils et demeures, ils ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Ch. Barreiros Grou, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, vol. 155S, fol. 81, case 12. - Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 novembre 2006.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007000533/202/40.

(060131283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

**OWR Holdings I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 105.655.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2006.

OWR HOLDINGS I S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2007000180/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2006, réf. LSO-BW08535. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

**Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 15.302.

Suite à la nomination de Monsieur Marco Weijermans en tant que fondé du pouvoir «A» et Mademoiselle Stephanie Jung et Monsieur Wim Rits en tant que fondé du pouvoir «B» en date du 15 novembre 2006 et suite à l'annulation du pouvoir «A» de Monsieur Andre Smits avec effet au 1 octobre 2006 les administrateurs de la Société confirmeront que:

1. Les fondés de pouvoir «A» de la Société nommés pour une durée indéterminée, sont les suivants:

- Monsieur Patrick Leonardus Cornelis Van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen aux Pays-Bas et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.
- Monsieur Frank Verdier, né le 14 septembre 1970 à Saint-Maurice en France et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.
- Mademoiselle Charlotte Lill Marie Hultman, née le 24 mars 1975 à Barnarp en Suède et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.
- Madame Deirdre Frances McCabe, née le 22 février 1959 à Dublin, en Irlande et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.



- Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage aux Pays-Bas et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

2. Les fondés de pouvoir «B» de la Société nommés pour une durée indéterminée, sont les suivants:

- Madame Lutgarde Françoise Denys, née le 29 décembre 1967 à Oostende en Belgique et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

- Mademoiselle Gwénaëlle Bernadette Andrée Dominique Cousin, née le 03 avril 1973 à Rennes en France et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

- Mademoiselle Stephanie Jung, née le 24 novembre 1975 à Metz en France et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

- Monsieur Wim José August Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem en Belgique et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

3. Les Administrateurs de la Société confirment également que:

- La Société peut être représentée par la signature conjointe d'un fondé de pouvoir «A» avec un autre fondé de pouvoir ou un Administrateur.

- La Société peut être représentée par la signature conjointe d'un fondé de pouvoir «B» avec un fondé de pouvoir «A» ou un Administrateur.

- Pour la signature des actes notariés relatifs à la constitution des sociétés luxembourgeoises, la Société est engagée en tant que fondateur par chaque Administrateur ou par chaque fondé de pouvoir «A» individuellement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*EQUITY TRUST CO. (LUXEMBOURG) S.A.*

F. Welman / M. Dikerman

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007001626/683/41.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08154. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060133344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

**Bat'Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

(anc. Immobilière Sobratex S.à r.l.).

Siège social: L-3584 Dudelange, 48, rue des Mouleurs.

R.C.S. Luxembourg B 82.119.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 novembre 2006.

P. Bettingen

*Notaire*

Référence de publication: 2007000195/202/12.

(060131164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

**B.-C. & Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

(anc. Business-Consulting & Partners S.à r.l.).

Siège social: L-8238 Mamer, 5, rue Pierre Krier-Becker.

R.C.S. Luxembourg B 83.788.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 novembre 2006.

Paul Bettingen

*Notaire*

Référence de publication: 2007000196/202/12.

(060131163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

**Trasag S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 69.933.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 17 novembre 2006 que:

- les mandats des administrateurs étant venus à échéance, les actionnaires ont décidé de nommer avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de la Société au 31 décembre 2007:
  - Monsieur Steven Frank Kalmin, né le 27 septembre 1970 à Pretoria, Afrique du Sud, ayant son adresse privée à Rudishaldenstrasse 14, CH-8800 Thalwil;
  - Monsieur Wilhelmus Marinus van Deurzen, né le 25 janvier 1955 à Schiedam, Pays-Bas, ayant son adresse privée à Reina Prinsen Geerligspad 21, Spijkenisse 3207 GN, Pays-Bas;
  - Monsieur Ernest Mostert, né le 18 août 1964 à Pretoria, Afrique du Sud, ayant son adresse privée à Statenlaan 79, 2582 GE THE HAGUE, Pays-Bas.
  - le mandat du commissaire aux comptes étant venu à échéance, les actionnaires ont décidé de renommer avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de la Société au 31 décembre 2007:
  - DELOITTE S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 67.895.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2006.

*Pour la société*

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

*Un mandataire*

Signatures

Référence de publication: 2007000999/805/29.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08000. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060132143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2006.

**Dynamic First S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 87.000.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 30 octobre 2006 que:

- Monsieur Alain Lam a démissionné de ses fonctions d'administrateur.
- Monsieur Angelo Gianini, expert comptable, de nationalité suisse, né à Sorengo (Suisse) le 28 avril 1956, demeurant professionnellement 17, via Ronchetto, CH 6944 Cureglia (Suisse) a été coopté administrateur en remplacement de l'Administrateur démissionnaire.

Mr Gianini reprendra le mandat de son prédécesseur.

Déposé aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

*Pour extrait conforme*

Signature

Référence de publication: 2007000202/6312/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2006, réf. LSO-BV08006. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060131171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

**Saar II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.966.

**STATUTES**

In the year two thousand and six, on the seventh of November.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr. Matthias Luecker, company director, born in Darmstadt (Germany), on the 16th of December 1968, residing in D-64390 Erzhäusen, Kiefernweg 21 (Germany),

here represented by Mr. Laurent Kind, private employee, professionally residing in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, by virtue of one proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the

### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name SAAR II, S.à r.l., (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

2.3. No permanent establishment nor branch may be established abroad without the prior approval of the single partner or by partners owning more than 75% of the share capital of the Company.

#### **Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of equity stake, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such equity stake. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private investment, shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant guarantees and stand security in favour of third parties, to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise issue guarantees over all or over some of its assets.

3.4. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand six hundred euros (EUR 12,600.00) represented by one hundred twenty six (126) shares in registered form with a par value of one hundred euros (EUR 100.00) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. Prior to the transfer of all or part of his shares, any partner must notify such transfer to the Company. The general meeting of partners may resolve that all or part of the offered shares shall be assigned, according to the terms and conditions set for the proposed transfer:

- a) to the Company, within the limits set forth by the law,
- b) to other partner(s), or
- c) to a designated third party.

6.5. A partner may request the Company to redeem all or part of his shares. Any redemption request from a partner shall be submitted to the prior approval of the general meeting of partners which may resolve that all or part of such shares shall be assigned:

- a) to the Company, within the limits set forth by the law,
- b) to other partner(s), or
- c) to a designated third party.

6.6. All or part of the shares of a partner may have to be redeemed by the Company if such shares have been transferred in violation of clause 6.3 or 6.4. above

6.7. All and any shares redeemed in accordance with clause 6.5. or 6.6. above shall be cancelled forthwith and all rights attached thereto shall be extinguished.

6.8. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.9. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. The manager(s) do not need to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

#### Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations in accordance with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there is more than one manager, by any one manager of category A and any one category B manager acting jointly.

#### Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least three days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any one Category A manager and any one category Category B manager or by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### IV. General meetings of partners

##### Art. 12. Powers and voting rights.

- 12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.  
 12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.  
 12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

##### Art. 13. Form - Quorum - Majority.

- 13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.  
 13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than 75% of the share capital.  
 13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by 90% of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits

##### Art. 14. Accounting Year.

- 14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of same year  
 14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.  
 14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### Art. 15. Allocation of Profits.

- 15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.  
 15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.  
 15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:  
 (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;  
 (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;  
 (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;  
 (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

#### VI. Dissolution - Liquidation

##### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

- 16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.  
 16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

#### VII. General provision

**Art. 17.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

##### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2007.

### *Subscription and payment*

All the one hundred twenty six (126) shares have been subscribed by Mr. Matthias Luecker, prenamed.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand six hundred euros (EUR 12,600.00) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euros.

### *Resolutions of the sole partner*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr. Matthias Luecker, company director, born in Darmstadt (Germany), on the 16 of December 1968, residing in D-64390 Erzhausen, Kiefernweg 21 (Germany), Category A manager;
- Mr. Robert Philippe Faber, Chartered Accountant, born in Luxembourg, on the 15 of May 1964, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie, Category B manager;
- Mr. Charles Meyer, Chartered Accountant, born in Luxembourg, on the 19th of April 1969, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie, Category B manager;

2. The registered office of the Company is set at 121, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le sept novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Matthias Luecker, administrateur de société, né à Darmstadt (Allemagne), le 16 décembre 1968, demeurant à D-64390 Erzhausen, Kiefernweg 21 (Allemagne),

ici représenté par Monsieur Laurent Kind, employé privé, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination SAAR II, S.à r.l., (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

2.3. Aucun établissement permanent ou succursale ne peut être créé à l'étranger sans l'accord préalable de l'associé unique ou des associés représentant au moins la moitié (1/2) du capital social de la Société.

#### **Art. 3. Objet social.**



3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. L'objet social de la Société inclus également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières, en ce inclus, la détention directe ou indirecte de participation dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600,00) représenté par cent vingt-six (126) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Préalablement au transfert de tout ou partie de ses parts sociales, chaque associé doit notifier un tel transfert à la Société. L'Assemblée Générale des Associés peut décider que tout ou partie des parts sociales offertes peuvent être attribuées, selon les termes et conditions définies pour le transfert proposé:

- a) à la société, dans les limites prévues par la loi;
- b) aux autres associés, ou
- c) à une partie tierce désignée.

6.5. Tout associé peut demander à la Société le rachat de tout ou partie de ses parts sociales. Toute demande de rachat d'un associé doit être soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés qui peut décider que tout ou partie de ces parts sociales soit attribuées:

- a) à la société, dans les limites prévues par la loi;
- b) aux autres associés, ou
- c) à une partie tierce désignée.

6.6. Tout ou partie des parts sociales d'un associé peuvent être rachetées par la Société si ces parts sociales ont été transférées en violation des articles 6.3. ou 6.4. définis précédemment.

6.7. Toutes les parts sociales rachetées en conformité avec les articles 6.5. ou 6.6. seront annulées et tous les droits attachés seront éteints.

6.8. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.9. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

#### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B agissant conjointement.

#### Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou, le cas échéant, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### IV. Assemblée générale des associés

#### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

### Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;  
(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition generale

**Art. 17.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

### *Souscription et libération*

Les cent vingt-six (126) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Matthias Luecker, prénommé.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille six cents euros (EUR 12.600,00) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ mille quatre cents euros.

### *Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Matthias Luecker, administrateur de société, né à Darmstadt (Allemagne), le 16 décembre 1968, demeurant à D-64390 Erzhäusen, Kiefernweg 21 (Allemagne), gérant de catégorie A;
  - Monsieur Robert Philippe Faber, expert comptable, né à Luxembourg, le 15 mai 1964, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, gérant de catégorie B;
  - Monsieur Charles Meyer, expert comptable, né à Luxembourg, le 19 avril 1969, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, gérant de catégorie B.
2. Le siège social de la Société est établi au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Kind; J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 novembre 2006, vol. 539, fol. 72, case 4. - Reçu 126 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 décembre 2006.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007000831/231/420.

(060132457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2006.

**Société Financière du Lemman N° II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 36.568.

Le bilan au 31 décembre 2005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2006.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007000204/687/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05428. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

**Bastin-Huybens société en nom collectif, Société en nom collectif,**

(anc. Van den Broeck-Huybens société en nom collectif).

Enseigne commerciale: Advent Brokers Senc.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 108.753.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

Changement de la dénomination

L'Assemblée a décidé de changer la dénomination en:

BASTIN-HUYBENS société en nom collectif

Changement de l'enseigne commerciale

L'Assemblée a décidé de changer l'enseigne commerciale en:

ADVENT BROKERS SENC

Démission des Gérants

L'Assemblée accepte la démission à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2006 des Gérants actuellement en fonction à savoir:

- 1.- Monsieur Van den Broeck Christiaan, commerçant résidant à E-28158 Madrid avenida de America 102
- 2.- Monsieur Huybens Nico, commerçant, résidant administrativement à L-2163 Luxembourg 29, avenue Monterey

Nomination du Nouveau Gérant

L'Assemblée décide de nommer comme Gérant à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2006:

Monsieur Michel Bastin, commerçant, né le 15 octobre 1940 et résidant avenue du Comté Dion Valmont n° 28, B-1325 Chaumont-Gistoux.

La société est valablement engagée avec la signature individuelle du Gérant.

Cession des Parts sociales

1.- Monsieur Van den Broeck Christiaan, commerçant résidant à E-28158 Madrid avenida de America 102

Propriétaire de 50 cinquante parts sociales transfère les 50 cinquante parts sociales en faveur de:

Monsieur Michel Bastin, commerçant, né le 15 octobre 1940 et résidant avenue du Comté Dion Valmont n°28 B-1325 Chaumont-Gistoux pour le prix de 500 euros.

2.- Monsieur Huybens Nico, commerçant, résident à L-2163 Luxembourg 29, avenue Monterey

Propriétaire de 50 cinquante parts sociales transfère 49 quarante-neuf parts sociales en faveur de:

Monsieur Michel Bastin, commerçant, né le 15 octobre 1940 et résidant avenue du Comté Dion Valmont n° 28 B-1325 Chaumont-Gistoux pour le prix de 2.000 euros.

Fait et passé à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2006.  
Référence de publication: 2007000561/4839/36.  
Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2006, réf. LSO-BX00406. - Reçu 89 euros.

Signatures.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

**Soparassur S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 40.436.

Le bilan au 31 décembre 2005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2006.

FIDICIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007000206/687/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05433. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

**Claystone Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 95.304.

Le bilan au 31 décembre 2005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2006.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007000207/687/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05429. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

**Broad Point I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 121.924.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the sixteenth day of November.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SILVER POINT CAPITAL FUND, L.P., a limited partnership, formed and existing under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at C/O NATIONAL CORPORATE RESEARCH, LTD., 225 West 34th Street, Suite 910, New York 10122, USA,

duly represented by Ms. Andrea Hoffmann, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 14 November 2006.

The said proxy, after having been signed *in variatur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered there with.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which it declares organised as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities (including borrowings and hedging activities) which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** In conducting its activities, the Company shall take such actions as are necessary as to maintain its corporate separateness from its shareholders and affiliates, including by (a) not commingling its assets with those of any shareholder or affiliate, (b) holding its assets in its own name, (c) conducting its own business in its own name; (d) maintaining bank accounts, books, records, accounts and financial statements separate from any shareholder or affiliate, (e) observing all corporate and other organizational formalities, (f) maintaining an arm's length relationship with its shareholders and affiliates and (g) not holding itself out to be responsible for debts of any shareholder or affiliate. So long as the Company has any indebtedness for borrowed money outstanding, the Company shall conduct its business activities so as to comply with any limitations on the type or scope of business permitted to be conducted under any agreement or indenture governing such indebtedness that is binding upon the Company; provided that no person dealing with the Company shall have any duty to inquire into whether the Company is in compliance with this limitation.

**Art. 4.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 5.** The Company is incorporated under the name of BROAD POINT I, S.à r.l.

**Art. 6.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the same municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers, as the case may be. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers.

In the event that the sole manager or the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

### B. Share capital - Shares

**Art. 7.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.00) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 8.** The share capital may be increased or reduced at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 9.** The Company will recognize only one holder per share.

**Art. 10.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 11.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 12.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### C. Management

**Art. 13.** The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, who need not necessarily be shareholders. In that case, the company will be bound in all circumstances by the joint signature of two members of the board of managers.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.



**Art. 14.** The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has the power to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, email, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 15.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or the secretary or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or the secretary or by two managers.

**Art. 16.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

**Art. 17.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **D. Decisions of the sole shareholder collective decisions of the shareholders**

**Art. 18.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 19.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 20.** The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 22.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the sole manager or the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

*Subscription and payment*

All of the five hundred (500) shares of the Company have been subscribed by SILVER POINT CAPITAL FUND, L.P., as aforementioned, for a total subscription price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00), entirely allocated to the share capital.

All the shares so subscribed have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

*Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2007.

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.00.

*Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital, passed the following resolutions:

- 1 The registered office of the Company shall be 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.
- 2 The following persons are appointed managers of the Company for an unlimited period of time:
  - Mr. Frederick H. Fogel, Corporate Counsel, born on 19 January 1960 in New Jersey, United States of America, residing at 140 Riverside Drive, New York, NY 10024, United States of America;
  - Mr. James Mallory Karp, Investment Manager, born on 15 January 1966 in Rhode Island, United States of America, with address at 4th Floor, 20 St. James's Street, London SW1A 1ES London, United Kingdom;
  - Mr. Jean-Baptiste Brekelmans, lawyer, born on 19 July 1960 in Breda, the Netherlands, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;
  - Mr. Hille-Paul Schut, lawyer, born on 29 September 1977 in s'-Gravenhage, the Netherlands, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le seize novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

SILVER POINT CAPITAL FUND, L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois de Delaware, ayant son siège social à c/o NATIONAL CORPORATE RESEARCH, LTD., 225 West 34th Street, Suite 910, New York 10122, Etats-Unis d'Amérique,

représenté par Mlle. Andrea Hoffmann, employée privée, demeurant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 novembre 2006.

Les procurations signées ne varientur par le mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ayant la capacité comme dit ci-avant, a dressé les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée comme suit:

**A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière

ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière (y compris des emprunts et des opérations de couverture) estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** Dans la conduite de ses activités, la Société prendra toutes mesures nécessaires pour maintenir sa singularité sociale de celle de ses associés et affiliés, notamment en (a) ne confondant pas ses actifs avec les actifs de tout associé ou affilié, (b) détenant ses actifs en son nom propre, (c) conduisant ses affaires en son nom propre, (d) conservant ses comptes bancaires, livres de comptes et états financiers distincts de ceux de tout associé ou affilié, (e) respectant toutes les formalités légales et administratives, (f) maintenant des relations commerciales aux conditions normales avec ses associés et affiliés et (g) ne se tenant pas obligée pour les dettes de tout associé ou affilié. Tant que la Société présente des dettes provenant d'emprunts d'argent contractés, la Société conduira ses activités de manière à ce qu'elle respecte toutes les restrictions quant au type ou à l'étendue de l'affaire permise dans le cadre de toute convention ou tout contrat régissant cette dette qui engage la Société; à condition qu'aucune personne négociant avec la Société n'ait un devoir de vérification quant à savoir si la Société agit ou non en conformité avec ces restrictions.

**Art. 4.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** La Société prend la dénomination de BROAD POINT I, S.à r.l.

**Art. 6.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune par une résolution du gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays par une résolution du gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

Au cas où le conseil de gérance décide que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la Société qui restera malgré le transfert provisoire du siège social une société luxembourgeoise.

## B. Capital social - Parts sociales

**Art. 7.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 8.** Le capital social pourra, à tout moment, être diminué ou augmenté moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

**Art. 10.** Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts du capital social. Un tel consentement n'est pourtant pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 12.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

## C. Gérance

**Art. 13.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Le gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixeront la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

En cas de pluralité des gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance, dont les membres n'ont pas besoin d'être associés. Dans ce cas, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou des procurations sous seing privé.

**Art. 14.** Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, mais en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 15.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 16.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 17.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 19.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 20.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 21.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 22.** Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle qu'elle a été modifiée.

*Souscription et libération*

L'ensemble des cinq cents (500) parts sociales a été souscrit par SILVER POINT CAPITAL FUND, L.P., susmentionnée, pour un montant total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), entièrement affecté au capital social.

L'ensemble des parts sociales souscrites a été intégralement libéré, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date des présentes et prendra fin le 31 décembre 2007.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.800,00.

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;
2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - M. Frederick H. Fogel, Corporate Counsel, né le 19 janvier 1960 à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à 140 Riverside Drive, New York, NY 10024, Etats-Unis d'Amérique;
  - M. James Mallory Karp, Investment Manager, né le 15 janvier 1966 à Rhode Island, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à 4th Floor, 20 St. James's Street, Londres SW1A 1ES Londres, Royaume-Uni;
  - M. Jean-Baptiste Brekelmans, juriste, né le 19 juillet 1960 à Breda, Pays-Bas, avec adresse professionnelle à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;
  - M. Hille-Paul Schut, juriste, né le 29 septembre 1977 à s'-Gravenhage, Pays-Bas, avec adresse professionnelle à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi en cas de divergences entre le texte anglais et français.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Hoffmann, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 novembre 2006, vol. 438, fol. 87, case 9. - Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 novembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007000551/242/352.

(060131870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

**Comsea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 82.679.

Le bilan au 31 décembre 2005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2006.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007000208/687/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05436. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

**InterceL Holding S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 112.350.

—  
*Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 6 novembre 2006*

L'an deux mille six, le six novembre, à 14.00 heures, l'Assemblée Générale Extraordinaire s'est réunie au siège social de la société sous la présidence de M. Yigo Thiam, Directeur de sociétés, demeurant en Côte d'Ivoire.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Guy Feite, Directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme secrétaire, M. Sébastien Vachon, Expert comptable, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président constate que les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social sont présents ou représentés à la présente assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

*Ordre du jour:*

Nomination de Monsieur Yigo Thiam en qualité d'administrateur délégué de la société INTERCEL HOLDING S.A. avec pouvoir de signature individuel.

*Résolution*

L'assemblée délibère à l'unanimité des voix de nommer Monsieur Yigo Thiam, né le 17 juillet 1963 à Dakar, Sénégal, demeurant à Abidjan, 28 BP 1032 Abidjan, Côte d'Ivoire, au poste d'administrateur délégué de la société. Il pourra engager par sa seule signature la société INTERCEL HOLDING S.A.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le scrutateur et le secrétaire.

Fait et passé à Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Y. Thiam / G. Feite / S. Vachon

*Président / Scrutateur / Secrétaire*

Référence de publication: 2007001079/1383/28.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07060. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060132254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2006.

---

**Camlux D, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 664.550,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.568.

—  
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 29 novembre 2006.

*M. Schaeffer.*

Référence de publication: 2007000403/5770/10.

(060132063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

---

**Camlux B, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 664.550,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.566.

—  
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 29 novembre 2006.

*M. Schaeffer.*

Référence de publication: 2007000405/5770/10.

(060132042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

---



**Kobelco Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 74.528.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire en date du 1<sup>er</sup> juin 2006*

Il résulte du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg, de manière extraordinaire, en date du 1<sup>er</sup> juin 2006, que l'Assemblée a pris, entre autre la résolution suivante:

*Cinquième résolution*

L'assemblée prend acte de la démission de la société WOOD, APPLETON, OLIVER AUDIT, S.à r.l. en tant que Commissaire et par vote spécial, elle nomme la société ALTER AUDIT, S.à r.l., une société ayant son siège au 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg pour l'exercice de son mandat de Commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Kok / B. Vermeiren / J. Poche

*Adminstrateur / Adminstrateur / Adminstrateur*

Référence de publication: 2007000432/7060/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2006, réf. LSO-BW08291. - Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

---

**Uni-Games, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 446A, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 111.395.

—  
*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société au 3, rue de la Loge, en date du 8 Novembre 2006*

*Première résolution*

Le siège social de la société est transféré du 3, rue de la Loge, L-1945 Luxembourg, au 446A, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, et ce avec effet au 8 novembre 2006.

L'ordre du jour étant épuisé, l'associé unique prononce la clôture de l'Assemblée.

Fait à Luxembourg, le 8 novembre 2006.

M. Stefanetti

*L'associé unique*

Référence de publication: 2007000487/3220/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06090. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

*(060131342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.*

---